

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE
SEANCE du 23 mars 2016

Convocation : 18 mars 2016

Etaient présents : Rémy PASQUET, Christophe MAGNIEN, Séverine MORLET, Bernadette ROBLIN, Jacqueline BERLIN, Raymonde DRAGNE, Gilbert COURTOIS, Martine PIERRE, Evelyne LECROT, Elodie VINCENT

Etaient absents : Karen GAUDET (pouvoir à Christophe MAGNIEN), Thierry GOUNOT (pouvoir à Bernadette ROBLIN), Pascal BONDOUX, Emmanuel BERTHON, Gérard GUYOT

Evelyne LECROT a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures.

Le dix-neuf février deux mil seize, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2016
- 2/ Approbation des comptes administratifs 2015 : budget principal, assainissement, photovoltaïque, lotissement
- 3/ Approbation des comptes de gestions 2015
- 4/ Affectation du résultat
- 5/ Demande de subvention soutien à l'investissement public local 2016 pour la mise aux normes des bâtiments communaux
- 6/ Soumission des clôtures à déclaration préalable
- 7/ Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour : remplacement de Mme GAUDET au Comité des Œuvres Sociales et dépôt sauvage d'ordures

□□1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 19 février 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

□□2 - Approbation des comptes administratifs 2015

Monsieur Christophe MAGNIEN est élu Président de Séance.

Budget principal

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent de clôture : 318 112.58€

Section d'investissement :

Excédent de clôture : 114 510.19€

Restes à réaliser :

Dépenses : 196 421.32€

Recettes : 78 249.00€

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2016-15

Budget assainissement

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent de clôture : 2 621.36€

Section d'investissement :

Excédent de clôture : 1 754.03€

Il n'y a pas de restes à réaliser.

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2016-16

Budget photovoltaïque

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est

présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent de clôture : 57 400.98€

Section d'investissement :

Excédent de clôture : 3 710.23€

Il n'y a pas de restes à réaliser.

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2016-17

Budget lotissement

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture : 0.00€

Section d'investissement :

Déficit de clôture : 1 788.00€

Il n'y a pas de restes à réaliser.

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2016-18

03 - Approbation des comptes de gestions

Budget principal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2016-19

Budget assainissement :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et

qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2016-20

Budget photovoltaïque :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2016-21

Budget lotissement :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et

certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2016-22

□□4 - Affectation du résultat

Budget principal :

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 127 150.00€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 210 784.71€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 12 639.81€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 107 327.87€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 196 421.32€

En recettes pour un montant de : 78 249.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 3 662.13€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 3 662.13€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 314 450.45€

Délibération n° 2016-23

Budget assainissement :

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 1 411.30€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 5 766.87€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 342.73€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 8 388.23€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00€

En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 621.36€

Délibération n° 2016-24

Budget photovoltaïque :

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 2 872.71€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 44 763.53€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 837.52€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 12 637.45€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 0.00€
En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 57 400.98€

Délibération n° 2016-25

Budget lotissement :

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0.00€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00€

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 1 788.00€
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 0.00€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 0.00€
En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 1 788.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00€

Délibération n° 2016-26

□□5 - Demande de subvention soutien à l'investissement public local 2016 pour la mise aux normes des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 18 novembre 2015, la sous-commission départementale de sécurité de la Nièvre a effectué une visite périodique des bâtiments abritant la Salle des Fêtes et la Mairie.

Le 15 décembre 2015, cette sous-commission a émis un avis défavorable en mentionnant des prescriptions.

A la suite de cette position, il a été décidé de faire effectuer un audit de l'ensemble des bâtiments communaux, non seulement de la salle des fêtes et la mairie mais également de l'école, cantine scolaire, local sportif (vestiaires), église et local technique.

Après décision du Conseil Municipal, la société SOCOTEC a été désignée pour réaliser un état des lieux.

Le rapport SOCOTEC effectué a constaté des insuffisances et prescrit des travaux.

Pour la partie électrique, nous avons contacté l'entreprise SEDumont et pour la partie formation et matériel prévention incendie la société SICLI et pour la réfection aux normes de la salle des archives la société Point.P pour l'achat des matériaux adéquats.

L'ensemble des devis s'élève à la somme de 21 086.26 HT et 25 303.51 TTC.

La nature et la spécificité des travaux, les lieux font que ceux-ci doivent être exécutés rapidement.

C'est pourquoi, compte-tenu de l'importance de cette dépense soudaine et de son exécution qui doit être rapide, nous sollicitons après avis de Monsieur DOUSSET, Directeur de la Réglementation et des Collectivités Locales, à titre exceptionnel, une subvention au titre du Soutien à l'Investissement Public Local 2016 à hauteur de 80% de la dépense HT.

A l'issue de ces travaux, l'ensemble des bâtiments concernés seront aux normes prescrites par la loi.

Le plan de financement se présente comme suit :

	MONTANT HT	%
Dépenses :		
Electricité	16 522.75	78.36
Sécurité (matériel prévention)	1 958.74	9.29
Archives	2 604.77	12.35
TOTAL DEPENSES	21 086.26	100
Ressources :		
Soutien à l'investissem ent public local 2016	16 869.00	80
Autofinancemen t	4 217.26	20
TOTAL RESSOURCES	21 086.26	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer dans les meilleurs délais le dossier auprès des services compétents et à signer tous les documents afférents à ce dossier et à faire exécuter tous les travaux.

Délibération n° 2016-27

006 - Soumission des clôtures à déclaration préalable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} octobre 2007 le code de l'urbanisme stipule que l'édification d'une clôture est soumise à l'obligation d'autorisation seulement en secteur sauvegardé au périmètre délimité, dans le champ de visibilité d'un monument historique ou dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, dans un site classé ou inscrit.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'obligation de déposer une déclaration préalable « clôture » en dehors des périmètres cités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant les prescriptions du Plan d'Occupation des Sols à l'égard des clôtures, décide que l'édification de clôture est soumise à l'obligation de déposer une déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Pour : 6

Contre : 3

Abstention : 3

Délibération n° 2016-28

007 - Remplacement de Madame Karen GAUDET au Comité des Œuvres Sociales

Suite à la démission de Madame Karen GAUDET du poste d'adjoint aux affaires sociales et familiales, il convient de désigner un nouveau membre pour le Comité des Œuvres Sociales (Centre de Gestion).

Madame Jacqueline BERLIN, remplaçant Madame GAUDET au poste d'adjoint, est désignée à ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette nomination à l'unanimité.

Délibération n° 2016-29

008 - Dépôt sauvage d'ordures

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal la fréquence de dépôts d'ordures dans des sacs noirs ou en plein air sur le territoire communal. A chaque fois qu'il est possible, une plainte est déposée à l'encontre des

contrevenants. Devant l'incivilité récurrente et le non-respect des lois sur l'environnement et considérant que tous les moyens sont mis à disposition de l'utilisateur à travers les services de ramassage des ordures ménagères, il propose d'appliquer une amende à tout contrevenant dont l'identité sera sans équivoque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
- approuve la proposition de Monsieur le Maire
- décide d'appliquer à tous contrevenant dont l'identité sera sans équivoque une amende de 150€
- charge Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision immédiatement.

Délibération n° 2016-30

09 - Questions diverses

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités. La séance est levée à 21h00.

Table des délibérations

2016-15 : approbation compte administratif principal 2015
2016-16 : approbation compte administratif assainissement 2015
2016-17 : approbation compte administratif photovoltaïque 2015
2016-18 : approbation compte administratif lotissement 2015
2016-19 : approbation du compte de gestion principal
2016-20 : approbation du compte de gestion assainissement
2016-21 : approbation du compte de gestion photovoltaïque
2016-22 : approbation du compte de gestion lotissement
2016-23 : affectation du résultat principal
2016-24 : affectation du résultat assainissement
2016-25 : affectation du résultat photovoltaïque
2016-26 : affectation du résultat lotissement
2016-27 : demande de subvention soutien à l'investissement public local 2016 pour la mise aux normes des bâtiments communaux
2016-28 : soumission des clôtures à déclaration préalable
2016-29 : remplacement de Madame Karen GAUDET au Comité des Œuvres Sociales
2016-30 : Dépôt sauvage d'ordures

***Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents***

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
-------------	-----------	-----------

BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		